

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

Séance du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, P. ROGER, F. BEAULIEUX, A. LARDAUD, N. VICHOT, M. DELET, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : F. DALAS, C. VERNAY-VIGNON (pouvoir à A. LARDAUD), K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), H. BLATRIX (pouvoir à J. OUDOUL), R. COCHAUD (pouvoir à P. GALARD).

Madame Nathalie VICHOT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 16

Date de la convocation

04/02/2025

N° délibération :

DEL01-2025

Attribution du marché

« Sécurisation du hameau de Serrières et aménagement mode doux »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation du hameau de Serrières et aménagement du mode doux.

Le tableau d'ouverture des plis est le suivant :

N° d'ordre d'arrivée du pli	Nom du candidat	DC1	DC2	AE	Montant de l'offre HT	Montant de l'offre TTC
1	PERRIER T.P. CENTRE CTPG	X	X	X	779 240,85 €	935 089,02 €
2	GUINTOLI	X	X	X	819 718,20 €	983 661,84 €
3	EUROVIA ALPES	X	X	X	749 969,96 €	899 963,95 €
4	BRUNET TP	X	X	X	799 425,10 €	959 310,12 €
5	SPIE BATIGNOLLES TP AURA	X	X	X	660 606,21 €	792 727,45 €

L'analyse a été réalisée par la Commission d'Appel d'Offres, en présence du maître d'œuvre PROFILS ETUDES.

Après analyse, le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Entreprises
1	EUROVIA ALPES
2	BRUNET TP - RMF TP
3	SPIE BATIGNOLLES TP AURA
4	GUINTOLI - NGE ROUTES - SOMECS
5	PERRIER T.P. - CENTRE CTPG

Une négociation entre les trois meilleures entreprises a été réalisée selon le tableau suivant :

N° d'ordre d'analyse du pli	Nom du candidat	DC1	DC2	AE	Montant de l'offre HT	Montant de l'offre TTC
1	EUROVIA ALPES	X	X	X	699 476,20 €	839 371,44 €
2	BRUNET TP	X	X	X	789 631,90 €	947 558,28 €
3	SPIE BATIGNOLLES TP AURA	X	X	X	639 913,97 €	767 896,76 €

Il est proposé le classement des offres selon le tableau suivant :

N° des offres examinées	Entreprises
1	SPIE BATIGNOLLES TP AURA
2	EUROVIA ALPES
3	BRUNET TP – RMF TP
4	GUINTOLI – NGE ROUTES - SOMEK
5	PÉRIER T.P. – CENTRE CTPG

La phase de négociation avec les trois entreprises candidates mieux-disantes a permis de clarifier les offres transmises par les entreprises. L'ensemble des éléments recueillis permet de proposer un candidat à l'attribution.

Le candidat proposé est l'entreprise :

SPIE BATIGNOLLES TP AURA pour un montant de 639 913.97 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour),

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché public concernant la sécurisation du hameau de Serrières et aménagement du mode doux.

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise **SPIE BATIGNOLLES TP AURA** pour un montant de 639 913.97 € HT

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 19 février 2025,

La Secrétaire de séance,
Nathalie VICHOT,

Le Maire,
Josiane CANARD




**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**

Séance du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, P. ROGER, F. BEAULIEUX, A. LARDAUD, N. VICHOT, M. DELET, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : F. DALAS, C. VERNAY-VIGNON (pouvoir à A. LARDAUD), K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), H. BLATRIX (pouvoir à J. OUDOUL), R. COCHAUD (pouvoir à P. GALARD).

Madame Nathalie VICHOT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 16

Date de la convocation

04/02/2025

N° délibération :

DEL02-2025

TDF : Proposition de vente des deux parcelles où sont implantés les relais

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que TDF a signé un bail le 25/07/2019 pour l'occupation d'un emplacement sur la parcelle B1059 située à la Tour (354 m²), et un bail le 07/09/2018 pour l'occupation d'un emplacement sur la parcelle AB468 située à Serrières (35 m²) afin d'exploiter des sites radioélectriques.

TDF souhaite acquérir la totalité des terrains sur lesquels ils sont implantés pour un montant total de 200 000 euros.

Madame le Maire propose donc de signer un compromis de vente avec TDF.

Madame le Maire propose un vote au scrutin secret.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

10 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

Compte-tenu desdits résultats, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente de TDF.

- CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 19 février 2025,

La Secrétaire de séance,
Nathalie VICHOT,



Le Maire,
Josiane CANARD



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**

Séance du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, P. ROGER, F. BEAULIEUX, A. LARDAUD, N. VICHOT, M. DELET, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : F. DALAS, C. VERNAY-VIGNON (pouvoir à A. LARDAUD), K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), H. BLATRIX (pouvoir à J. OUDOUL), R. COCHAUD (pouvoir à P. GALARD).

Madame Nathalie VICHOT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 16

Date de la convocation

04/02/2025

N° délibération :

DEL03-2025

Avenant convention portage foncier 16 quai Charles Béraudier

Madame le Maire rappelle qu'une convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain concernant la parcelle AD 261, 16 quai Charles Béraudier, a été signée le 18 décembre 2018.

Considérant que la démolition du bâtiment va entraîner un coût supplémentaire et afin de lisser cette somme sur plusieurs années, il convient d'envisager une prolongation de la durée de portage de 03 ans.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de signer un avenant à la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour),

- **ACCEPTE** les modifications des dispositions de la convention de portage de l'EPF de l'Ain, comme énoncés dans l'avenant annexée à la présente délibération.

- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous les actes référents à cette convention.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 19 février 2025,

La Secrétaire de séance,
Nathalie VICHOT,

Le Maire,
Josiane CANARD



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

Séance du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, P. ROGER, F. BEAULIEUX, A. LARDAUD, N. VICHOT, M. DELET, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : F. DALAS, C. VERNAY-VIGNON (pouvoir à A. LARDAUD), K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), H. BLATRIX (pouvoir à J. OUDOUL), R. COCHAUD (pouvoir à P. GALARD).

Madame Nathalie VICHOT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 16

Date de la convocation

04/02/2025

N° délibération :

DEL04-2025

Subventions versées aux associations – Budget 2025

Madame et Monsieur l'Adjoint au Maire présente les propositions des commissions relatives à l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2025.

COMMISSION SCOLAIRE et SOCIALE –

	BENEFICIAIRES	Montant communal proposé pour 2025 en €
actions enfants malades et personnes âgées	PEP 01	
	APAJH	
	APEI	
	Total actions enfants à besoins spécifiques	-
Formation professionnelle (70€ par apprenti)	AFP -BTP	70.00
	BTP CFA	70.00
	CECOF Ambérieu	
	Lycée professionnel Rural St Sorlin	
	MFR de la Dombes	
	Total formation professionnelle	140.00
actions pédagogiques	Les Restos du Coeur	100.00
	Total aide directe aux personnes	100.00
autres demandes	Prévention routière	150.00
	AGATH	200.00
	Total autres demandes	350.00
	Total	590.00
	BUDGET CCAS	4 000.00

Commission SPORT et VIE ASSOCIATIVE

BENEFICIAIRES	Montant communal proposé pour 2025 en €
Pétanque de l'Albarine	200.00
Eau Soleil	500.00
Tennis club	500.00
TOTAL	1 200.00

Commission CULTURE, PATRIMOINE et COMMUNICATION –

BENEFICIAIRES	Montant communal proposé pour 2025 en €
Amicale des Eurasiennes	300.00
Arc en Ciel (Le Petit Chêne)	1 000.00
Batterie Fanfare Cornelle Rambertoise	4 000.00
Sou des Ecoles	1 000.00
Terres d'Albarine	2 000.00
Orgues de l'Albarine	300.00
TOTAL	8 600.00

ASSOCIATIONS A VOCATION INTERCOMMUNALE

BENEFICIAIRES	Compensation communautaire	Montant communal proposé pour 2025 en €
Union Musicale de l'Albarine	8 950.00	8 950.00
Amis du Canton	200.00	900.00
Albarine Basket Club	3 500.00	4 000.00
Galerie d'Art du Qual	1 200.00	500.00
AS collège	2 000.00	2 500.00
EDB RUGBY	3 000.00	3 500.00
Croix Rouge	1 000.00	
Banque Alimentaire	630.00	
Mercredis de Neige	2 500.00	2 500.00
U66	400.00	400.00
TOTAL	23 380.00	23 250.00
CSCA	103 000.00	103 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 3 abstentions,

ADOpte les montants proposés tel que repris dans les tableaux ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2025.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 19 février 2025,

La Secrétaire de séance,
Nathalie VICHOT,

Le Maire,
Josiane CANARD


